LA GRANDE JOURNÉE DES MUTILÉS ET A. C. DU NORD A MAUBEUGE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sur la Place d'Armes, à 9 heures du matin, se déroulait déjà la première cérémonie de la journée.

En présence des dirigeants du congrès de plusieurs sections locales d'A. C., des médaillés militaires, des coloniaux, etc., sur le front des troupes du 509e R. C. C., commandées par le colonel Besse et le lieutenant-colonel Laurain, de la belle musique militaire du 1er Régiment d'Infanterie, vente exprès de Cambrai.

M. le général de Metz, du 1er corps d'armée, procéda avec le cérémonial habituel à la remise de la Médaille militaire, à deux excellents animateurs des A. C., combattants de Sous-le-Bois, MM. Petiau et Frère, à qui une belle conduite pendant la guerre valait cette distinction.

Le général épingla ensuite la Croix du combattant sur les poitrines de MM. Poyol, président des A. C. de Maubeuge; Defrayenne, secrétaire général et Lesne.

C'était un geste symbolique pour décorer en eux près de 200 membres de l'Association massés sur la Place et dont les mains de leurs dirigeants fleurirent les boutonnières de la médaille bleue et rouge.

Enfin le général remit officiellement à la 99e section des sous-officiers de Maubeuge, le drapeau du groupement et dégagea en quelques paroles bien senties le symbole de ce geste.

L'ARRIVÉE DU MINISTRE

A 10 h. 44, M. Rivollet, ministre des Pensions, arrivait. Il fut salué à sa descente du train par MM. Jossier, sous-préfet d'Avesnes ; le général de Metz, le général belge Willame, le colonel Besse, le docteur Deudon, député-maire, etc., etc... Le cortège automobile gagna rapidement la Porte de Mons où, devant le monument aux morts, toutes les sections d'A.C. et de mutilés du Nord étaient massées avec les sociétés locales et les musiques, le tout dominé par une véritable forêt frissonnante de drapeaux.

Très simplement le ministre s'avança au centre de l'immense cercle humain, et tandis que les clairons sonnaient « Aux champs ! », M. Rivollet, une magnifique gerbe en mains, se pencha sur le socle du monument et y déposa son hommage aux martyrs de la guerre.

Aux défenseurs de Maubeuge

Un moment plus tard, les autorités se massaient sur la tribune installée place de la Grisoelle, face à la Porte de Mons, tandis que les drapeaux faisaient une haie tricolore devant la foule dense en face de la plaque érigée à la mémoire du général Fournier et des défenseurs de Maubeuge.

M. le colonel DE WITASSE, président des Anciens Défenseurs de la place-forte, dans un discours vibrant, fit justice des calomnies dont avaient été victimes les chefs et les hommes de la garnison de Maubeuge, dressa un tableau saisissant des conditions de défense de la place et montra comment, grâce aux mesures du général gouverneur et à l'héroïsme des soldats, la forteresse Vauban avait, durant près de deux semaines, retenu sous ses murs plusieurs corps d'armée allemands et facilité la victoire de la Marne.

Ce fut aussi le sens des paroles de M. le docteur DEUDON, député-maire de Maubeuge qui, en qualité de premier magistrat de la ville, se félicita de la réhabilitation solennelle dont la cité avait été l'objet en la personne de son chef militaire de 1914 et de tous ses défenseurs.

M. le ministre des Pensions et les autorités furent ensuite officiellement reçus par la municipalité dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville, en présence de tous les corps constitués, fonctionnaires et notabilités locales et des dirigeants du congrès. A l'issue de la réception à l'Hôtel de Ville, le ministre et sa suite, installés sous le velum de l'église Saint-Pierre, assistèrent à l'impressionnant et magnifique défilé de plus de 200 associations s'avançant sur trois colonnes précédées des musiques de Sous-le-Bois et de Douzies et de la Philharmonique et représentant plus de 10.000 combattants et mutilés. Le passage de cette glorieuse cohorte dominée par le souffle des drapeaux dura près d'une demi-heure. Il constitua l'épisode le plus émouvent et le plus grandiose de la journée.

Dans le cadre de verdure du vélodrome que le soleil magnifiait et en présence de milliers et de milliers de personnes se tint, à 12 h. 30, l'assemblée plénière du congrès interfédéral des A.C. et Mutilés.

Les vœux importants et les décisions prises au cours des séances de travail furent lus par MM. GONTHIEZ, au nom des A.P. ; G. POIREZ, au nom des Mutilés ; Dufour, au nom des Anciens Combattants ; Desorbaix et Olivier, au nom du Comité interfédéral. Un cahier de revendications fut remis au ministre.

Le discours de M. Rivollet

Au milieu du silence attentif de la foule, le ministre prit la parole. Il salua dans les termes les plus chaleureux la véritable et sympathique armée des congressistes du Nord, souhaita que leur cohésion, leur union, leur volonté à la fois ferme et calme serve d'exemple à la nation tout entière. Il les félicita de leur empressement à répondre à l'appel de leurs dirigeants et indiqua combien il était réconfortant de voir ceux qui avaient défendu le pays dans les heures tragiques de la guerre être encore présents aux heures difficiles de la paix et prêts à servir.

Le ministre assura qu'il connaissait la justice et la modération des revendications des A.C. et leur renouvela la promesse de les défendre au sein du gouvernement avec la fidélité qu'il avait toujours montrée ; l'ère des sacrifices nécessaires sera, espère-t-il, bientôt abolie grâce à la bonne volonté de tous. (Déjà, la veille, par la pression ferme du ministre des Pensions, deux décrets-lois avaient été abolis : l'un concernant des restrictions pour l'attribution de la retraite du combattant, l'autre relatif à l'interdiction du cumul des charges de famille des fonctionnaires mutilés, et ceci n'est que le prélude du retour complet au maintien de la charte des A.C. et mutilés.)

C'est par un appel à l'union et à la cohésion amicale sans distinctions de tendances et sans vaines discussions entre tous les anciens poilus que le ministre termina son discours, salué par une salve d'applaudissements.

L'assemblée est terminée. La foule s'écoule lentement.

Le banquet

A 14 h. 30, un banquet de 900 couverts fut servi dans le Hall de la Foire-Exposition.

Il était présidé par M. Georges Rivollet, Ministre des Pensions, ayant à ses côtés MM. Armand Guillon, Préfet du Nord ; Daniel-Vincent, sénateur du Nord, président du Conseil général du Nord ; le général de Metz, représentant M. le général Pétiu ; Maurice Dendon, député-maire de Maubeuge ; Lagrange, Lacourt, Delsart, Maurice Vincent, Coutel, des Rotours, Deaprets-Potié, députés du Nord ; l'Intendant Militaire Colonel Ousset ; Fernand Spaiart, consul de Belgique à Hautmont, représentant M. le Consul général ; Fukslewicz, consul de Pologne, représentant M. le Consul général ; Espiard, secrétaire général de l'Office National des Pupilles de la Nation ; Beaurepaire, représentant la « Confédération Nationale » ; Dom Moreau, représentant la « Semaine du Combattant » ; Bloch, représentant de l'A.G.M.G. ; Mamil, représentant l'U.N. M.R. ; Delahaye, représentant la Fédération Nationale ; André Jacques, représentant l'Union Fédérale ; Leroux, secrétaire général du Comité départemental des Mutilés, Combattants et Victimes de la Guerre de l'Aisne ; Philippe Tristram, président de la Fédération départementale de l'Aisne ; Chatelain, secrétaire général de la Fédération départementale du Pas-de-Calais ; Mlle Laure Lefebvre, présidente de l'Association des Aveugles du Nord de la France ; MM. Aseau, président de l'Union des Orphelins de Guerre ; Fumal, représentant la Fédération des Anciens Combattants Belges ; Mikolajczak, représentant le président de l'Association des Anciens Combattants Polonais ; Jossier, sous-préfet d'Avesnes ; Dicop, directeur des Contributions Directes à Lille ; Poupart, directeur de la circonscription Pénitentiaire de Lille ; Danchy, inspecteur général de l'Enseignement Technique ; Vincent, représentant M. Gervais, Inspecteur divisionnaire du Travail ; Dufour, sous-directeur des Assurances Sociales ; Cantineau, conseiller général ; Cierbois, conseiller général ; le docteur Riche, conseiller général ; Douain, conseiller d'arrondissement ; Lebeau, conseiller d'arrondissement ; Dhordain, conseiller d'arrondissement ; le général-major Willame, commandant l'Infanterie de la 5e Division d'Infanterie à Mons ; le major breveté d'Etat-Major Van Soleghem, chef d'Etat-Major de la 5e Division d'Infanterie ; Servat, juge de paix ; Gallet, commandant la gendarmerie ; Beau, commissaire de police ; Rouvière, président de la Chambre de Commerce de Maubeuge ; Deneuge, directeur de la Centrale Electrique de Maubeuge ; Fournier, vice-gouverneur de la Banque de France à Paris ; le colonel Bruno, à Paris ; le capitaine Antoine, commandant le service des Douanes à Jeumont ; Cloes, directeur honoraire de la Société Générale de Maubeuge ; Merveaux, commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Maubeuge ; Georges Dubut, poète Maubeugeois ; Fontaine, président la Philhermonique de Meubeuge ; le docteur Laffineur, président de la Fanfare municipale de Sous-le-Bois ; Mathieu, président de « Ralliement Meubeugeois » ; Bertrand Boutée, sculpteur ; le commendent Pottier, président du « Souvenir Français ».

On notait également la présence des membres du Comité interfédéral :

MM. Maurice Olivier, président en fonction ; Paul Cassel, secrétaire général ; Paul Desorbaix, président de l'Union des Mutilés de Valenciennes ; René Dekatel, président de l'Association des Mutilés de Dunkerque ; Pacon, président de la Section Lilloise de l'U.N.M.R. ; Libotte, secrétaire général de la Fédération des Mutilés ; Goudaert, président du Groupe départemental de l'U.N.C. ; Florimond Dufour, président des A. C. de la Vallée de la Lys ; Bury, président de la Fédération des Pharmaciens aux Armées ; Leblond, président de la Fédération des A. C. de l'arrondissement d'Avesnes ; Gonthiez, président de la Fédération des A.P.G. du Nord ; Queres, président de l'Association des Mutilés de Saint-Amand ; Rachez, président de l'Union des Combattants du Chemin de fer du Nord ; François, président de l'Union des Mutilés de Roubaix ; Cannié, président de l'A.G.M.G., à La Madeleine ; Vandendriessche, secrétaire de l'Association des Mutilés de Dunkerque ; Roupain, secrétaire général du Groupe départemental de l'U.N.C. ; Lebacqs, président de l'Association des Combattants de Valenciennes ; Léon Mercier, président de l'Association des A.P.G. de Douai ; Dufour-Motte, président de l'Association d'Aide aux Veuves de Guerre d'Armentières ; Thomassin, secrétaire général de l'Association d'Aide aux Veuves de Guerre de Lille ; Mme Oralio, vice-présidente du Groupe des Remplaçants ; Mme Dewailly, présidente de l'Association des Veuves de Guerre de l'arrondissement de Dunkerque ; Mme Venhoutten, trésorière de l'Association des Veuves de Guerre de Dunkerque.

Le repas fut égayé par les accents charmants d'une phalange musicale d'élite, le Cercle Symphonique de Maubeuge, qui sous la direction de M. Vandenbrouck interpréta des morceaux de choix.

L'heure des discours entendit les belles allocutions de MM. POYAL, au nom du Comité local d'organisation ; GUILLON, préfet du Nord ; DEUDON, député-maire de Maubeuge ; DANIEL-VINCENT, au nom des parlementaires du département ; le R. P. Dom Moreau, au nom de la Semaine du Combattant ; BEAUREGARD, de la Confédération Nationale des A. C. ; GONTHIEZ, pour les Anciens Prisonniers ; Desorbaix, pour les Mutilés ; OLIVIER, pour le comité interfédéral ; le général WILLAME, au nom de la Belgique et enfin, M. le ministre des Pensions.

Tous furent d'accord pour se réjouir du magnifique succès du congrès de Maubeuge.

Les congressistes quittent ensuite la salle et se répandent dans la ville en fête où la musique belge du 2e Chasseurs donne concert et où des réjouissances se succèdent.

Le ministre salué par les autorités a quitté Maubeuge à 17 h. 15.

Maubeuge a bien mérité des Anciens Combattants.

Treize « Francistes » arrêtés à Valenciennes

Surpris par la police alors qu'ils collaient des affiches pendant la nuit, ils avaient laissé dans leurs autos des revolvers et des matraques. Remis en liberté provisoire ils seront poursuivis pour « dépôt d'armes »

EN HAUT : *Les Francistes sont emmenés au Parquet.* — EN BAS : *Les agents visitent les voitures.*

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, vers 1 h. 45 du matin, les agents Canivez, Norbert Auguste et Port, étaient prévenus que plusieurs hommes dont certains portaient une chemise bleue avec baudrier de cuir, venaient de descendre de trois voitures automobiles et collaient des affiches et tracts aux environs de la gare de Valenciennes.

Les agents se mirent à leur recherche et place du Marché-aux-Poissons, ils constatèrent que trois voitures automobiles stationnaient sur la dite place et qu'un individu collait une affiche sur le mur de l'établissement de bains.

Les agents s'approchèrent et après avoir parlementé environ un quart d'heure, les mystérieux personnages les suivirent au commissariat central.

Les automobiles furent visitées et les agents découvrirent de nombreuses armes : revolvers, matraques et chargeurs.

Dans la voiture automobile immatriculée sous le n. 8169-RE-6 et appartenant à M. Chacherie André, publiciste, domicilié à Bry-sur-Marne, il y avait un revolver d'ordonnance chargé de cinq cartouches à balle et deux matraques.

Dans la camionnette automobile immatriculée sous le n. 4086-RF-6 et conduite par Henri Lallement, conducteur d'autos, demeurant à Clamart (Seine), deux revolvers chargés à balle ainsi que trois chargeurs et trois matraques.

Dans la voiture automobile conduite par M. Adolphe Wagret, 33 ans, demeurant à Denain, aucune arme ne fut découverte.

Les agents fouillèrent ensuite les valises. Dans la valise appartenant à Adrien Perret, né à Charleville le 6 mai 1902, conducteur d'automobiles, demeurant à Paris, rue de Bucarest, 15 (8e), ils découvrirent 26 cartouches à balle du calibre 6 mil. 5.

Dans une valise appartenant à Georges Brauwart, né à Montbéliard, le 3 octobre 1900, dessinateur, demeurant à Montrouge (Seine), il y avait un 7 mil. 65, ainsi que quatre chargeurs contenant chacun neuf cartouches à balles.

Dans la valise du nommé Jean-Baptiste Lhérault, né le 19 avril 1894, à Le Blanc (Seine), demeurant à Bourg-la-Reine (Seine), avenue Galois, 64, un revolver d'ordonnance du calibre 7 mil. 65 avec chargeur et sept cartouches à balle.

Dans la valise de Ramelot Roger, né à Paris le 23 juillet 1889, voyageur de commerce, demeurant rue de Bucarest, à Paris (8e), un revolver d'ordonnance modèle 1892, chargé de cinq cartouches à balle.

Dans la valise de Lallemand Henri, né le 14 novembre 1899 à Villers-le-Château (Marne), conducteur d'automobiles, demeurant à Clamart (Seine), un pistolet automatique 6 mil. 35, muni d'un chargeur avec huit cartouches à balle, ainsi qu'un autre chargeur de rechange, une boîte contenant six cartouches et deux matraques.

Jeangirard Robert, né le 4 février 1903 à Paris, voyageur de commerce, demeurant à Bry-sur-Marne, a reconnu comme lui appartenant une matraque en câble d'acier tressé ; Adolphe Wagnet, né à Escautpont, le 30 mars 1901, employé, demeurant à Denain, 162, rue de Wavrechain, a déclaré qu'il était toujours en possession d'un pistolet automatique ; Mannard Henri, né à Marly, le 2 juin 1907, demeurant à Denain, rue d'Enghien ; Chachery André, né le 6 avril 1913, à Levallois-Perret, rédacteur, demeurant à Bry-sur-Marne ; Zocchi Allo, né le 15 septembre 1901, à Milan, sommelier, demeurant à Paris, 56, boulevard de la Chapelle, à Paris ; Eideh Adolphe, né le 22 juin 1896, à Pameck (Moselle), artiste cinéaste, demeurant à Paris, 15, rue de Bucarest (8e) ; Truchard René, né le 25 mars 1910, à Mehein-sur-Yedi (Cher), manœuvre, 178, rue Daumesnil, à Paris (12e) ; Thevenel Jacques, né le 11 mai 1899, photographe, demeurant à Paris, square Caulaincourt (18e), déclarèrent qu'ils n'avaient aucune arme.

Les interrogatoires

Dimanche matin, les treize membres de l'organisation du « Francisme » furent longuement interrogés par MM. Binard, commissaire central, et Avenel, chef de la sûreté.

Ils expliquèrent d'abord le but du « Francisme » et déclarèrent qu'ils étaient venus à Valenciennes et dans la région, pour placarder et distribuer des « tracts » en faveur de cette organisation ; ils ajoutèrent que les armes trouvées dans les automobiles et valises leurs appartenaient.

« Elles étaient destinées, dirent-ils, à nous défendre en cas d'attaque des partis adverses. »

M. Jean-Baptiste Lhérault, officier démissionnaire, chevalier de la Légion d'honneur, délégué général du « Francisme », déclara qu'il avait agi sur l'ordre de son chef, M. Marcel Bucard, chef du « Francisme », officier de la Légion d'honneur, pour venir dans la région du Nord intensifier la propagande en faveur du « Francisme ».

M. Wagret avait dans son auto, un pistolet chargé de six cartouches à balle, l'arme n'a pas été retrouvée.

Au Parquet

Par petits groupes, les « Francistes » furent dimanche matin déférés au Parquet. Ils furent interrogés par MM. Floriet, procureur de la République, et Jacquillard, substitut du procureur de la République. Tous ont maintenu les déclarations qu'ils avaient faites quelques heures auparavant au commissariat central.

Conduits ensuite devant M. Dejean de la Batie, juge, chargé de l'instruction de cette affaire, ces propagandistes, après avoir subi un interrogatoire d'identité, ont été en raison de la loi sur la liberté individuelle, laissés en liberté provisoire.

Ils seront poursuivis pour « dépôt d'armes » et la peine qui leur est applicable peut aller de un mois à deux ans de prison.

M. Gaubert, sous-préfet, avisé des faits par M. Binard, commissaire central a prévenu M. Guillon, préfet du Nord, qui a tenu, personnellement, à se renseigner sur les suites données à cette affaire.

Les armes, cartouches, matraques, etc., ont été saisies et déposées au greffe du tribunal.

UNE IMPORTANTE MANIFESTATION DES AMPUTÉS DE GUERRE, A LILLE

Au lendemain des furieuses hostilités de 1914-1918, les amputés se comptèrent : ils étaient 300.000. Dans cette famille née des atrocités de la guerre, la mort manifeste sa sinistre puissance. En quelques années, elle a fauché des existences héroïques, qui s'étaient magnifiquement sacrifiées. Aujourd'hui, les amputés de guerre se sont comptés : ils ne sont plus que 32.000.

Malgré que les horreurs de la guerre les aient diminués physiquement, les amputés n'ont rien perdu de leur énergie morale. Au spectacle navrant de certaines misères, de certaines injustices, ces derniers se sont concentrées en une force irrésistible. Cette tension des volontés exaspérées par la souffrance est nécessaire une fois de plus aux amputés de guerre pour faire aboutir leurs légitimes revendications. Il est apparu aux dirigeants de leur fédération, que les pensions accordées par le gouvernement étaient matériellement insuffisantes pour permettre aux grands amputés de vivre décemment. Attentifs aux plaintes de leurs camarades, ces dirigeants organisaient hier, dans toute la France, des manifestations significatives.

Venus en grand nombre de tous les points des départements du Nord et du Pas-de-Calais, les amputés de guerre se rassemblaient, à 10 h. 30, à la gare de Lille. Ils composèrent aussitôt un cortège qui suivit la rue Faidherbe, la rue Nationale, le boulevard de la Liberté.

Le cortège fit une halte sur la Grand Place. Les amputés accentuèrent leurs cris véhéments : « Les pensions », en levant les cannes qui aident leurs pas chancelants.

Sur la place de la République, devant la Préfecture du Nord, le cortège s'arrêta.

M. ALLEGRE, président des amputés de guerre du Nord et du Pas-de-Calais, précisa à ses camarades rassemblés autour de lui, les intentions de cette manifestation. Il remercia les amputés de guerre d'avoir répondu à l'appel qui leur avait été fait. Cet appel vise uniquement à l'obtention des satisfactions qu'on leur promit, mais que l'on ne tint pas.

De chaleureux applaudissements accueillirent la péroraison improvisée de M. Allègre.

Dûment constituée, la délégation qui devait remettre à la Préfecture du Nord l'adresse destinée aux pouvoirs publics, se dirigea vers le cabinet de M. le préfet du Nord.

A la Préfecture du Nord

M. Armand Guillon, préfet du Nord, était absent. Son chef de cabinet, M. Schuillat, le remplaçait. Quelque n'ayant pas encore signé le procès-verbal de son installation, M. Grimaud, le nouveau secrétaire général, avait tenu à se joindre à M. Schuillat pour recevoir la délégation des amputés de guerre du Nord et du Pas-de-Calais. Il le déclara avec aménité, avec grâce en affirmant sa sympathie pour les A. C.

L'ADRESSE REMISE

L'adresse suivante fut remise aux mains de M. Schuillat. Elle sera transmise à M. le préfet du Nord et envoyée au président du Conseil, ministre des Pensions, et au ministre des Finances.

Voici en quelles termes elle est conçue :

« Les amputés de guerre de la région du Nord et du Pas-de-Calais, réunis le 1er juillet à Lille, signalent au gouvernement la détresse d'un trop grand nombre de leurs camarades par suite de l'insuffisance de leurs pensions.

» Rappellent que la commission supérieure médicale s'est prononcée à l'unanimité pour l'augmentation de celles-ci et que les commissions parlementaires ont reconu la nécessité d'allouer aux amputés un supplément de pension appelé coefficient d'aide ;

» Et font confiance au président Doumergue pourleur accorder ce qui leur a été reconnu comme un droit et dont lui-même leu ra promis la prompte réalisation. »

La délégation était composée de MM. Vandestienne, vice-président du groupement ; Dupré, secrétaire général ; Haentgiens, trésorier ; Dumas, Nouhaut, Vromon, Bertez, administrateurs ; Bailly, président de la section des amputés de guerre de Saint-Omer.

M. Allègre, président, la conduisait. Il rendit compte aux amputés de guerre, qui l'attendaient sur la place de la République, des résultats de l'entrevue à la Préfecture du Nord.

Cette manifestation d'une dignité et d'un calme admirables, confinait à une émouvante grandeur.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 2 juillet 1934. — Soleil : lever, 3 h. 53 ; coucher 19 h. 56. — Lune : lever 23 h. 47 ; coucher 10 h. 34.

Aujourd'hui : Visitation de la Vierge. — Demain : Saint Anatole.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 1er juillet à 15 h. : Baromètre : 767 mm. 6 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 2 mm. 4.

Thermomètre : fronde 20.4 ; minima 17.8.

Etat hygrométrique : 64. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : néant.

Direction du vent : secteur Nord-Est, force modérée.

Direction des nuages : Nord. — Etat du ciel : nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui lundi : assez chaud, assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps brumeux, ciel brumeux le matin, ensuite trois-quarts couvert, avec éclaircies. — Vent du secteur Nord, faible ou modéré. — Le maximum de température sera en baisse sur la veille.

DOUAI. — Nous apprenons la mort de M. René Lisle, vice-président honoraire des Chemins de fer du Nord, survenue hier matin à son domicile, dans sa 61e année.

De graves incidents se sont produits à Montigny-en-Gohelle

Des barricades ont été dressées dans la rue. Plusieurs gardes mobiles, gendarmes et manifestants ont été blessés

Malgré l'arrêté préfectoral interdisant toute réunion et manifestation sur la voie publique, le parti communiste et le syndicat unitaire avaient projeté d'organiser, hier dimanche, un cortège suivi d'un meeting de protestations, à Montigny-en-Gohelle.

Le rassemblement devait avoir lieu vers 17 heures, au lieudit « Le Dahomey ». Le rassemblement se fit malgré le service d'ordre et une manifestation d'environ 400 personnes, précédées d'une musique, se mit en route. Lorsque le cortège arriva rue Pasteur, M. Aimer, commissaire de police, accompagné de l'adjudant de gendarmerie Rogau et de deux gendarmes se portèrent à sa rencontre. Le magistrat s'adressant à M. Montmousseau, secrétaire de la C.G.T.U. que se trouvait en tête du cortège, il lui demanda de dissoudre la manifestation. Il lui fut répondu que tout se passerait dans le calme et les manifestants passèrent outre.

Le commissaire spécial de Lens et ses inspecteurs qui se trouvaient de l'autre côté de la rue firent avancer le peloton de gardes mobiles qui était en réserve. Le capitaine Fideler qui était à pied essaya, à son tour, de parlementer avec les manifestants, mais il se trouva débordé. C'est alors qu'il rappela ses gardes pour le dégager. A ce moment, une avalanche de pierres et de briques s'abattit sur le service d'ordre qui chargea à plusieurs reprises.

Les manifestants ripostèrent en élevant à proximité de la Mairie une barricade à l'aide de chariots et ustensiles aratoires. Ils commencèrent à en élever une seconde, rue Prosper Babin. Chaussée et trottoirs furent en partie dépavés et le mur d'une maison abandonnée fut abatiu. Les manifestants se servirent des briques et des pierres comme projectiles contre les gardes mobiles. Cela chauffa dur de côté et d'autre et M. Lecointe fit ouvrir les portes de l'Hôtel de Ville où une grande partie des manifestants s'engagea. Ils gagnèrent la salle des fêtes. On distribua des cartes nominatives pour une réunion qui se déroula devant 150 personnes, les dirigeants ayant assuré que tout se passerait dans le calme.

Au cours des charges, quatre gardes mobiles et le capitaine Fideler ; deux gendarmes de la brigade de Billy-Montigny, furent plus ou moins blessés par des projectiles. Du côté des manifestants, il y aurait trois blessés dont un aurait le pied fracturé. Un enfant fut d'autre part, piétiné par un cheval. De nombreuses habitations ont vu leurs vitres brisées. Au cours de la soirée, les barricades furent enlevées.

La sortie de la réunion s'effectua sans incident. A 23 h. 30, le calme est revenu et, dans les estaminets, on commente les incidents.

LA SEPTIÈME MANIFESTATION DES FAMILLES DES MORTS DE L'ARTOIS

ELLE S'EST DÉROULÉE HIER AU CIMETIÈRE DE LORETTE

Chaque année, depuis sept ans, l'association du monument de N.-D. de Lorette organise des cérémonies du souvenir auxquelles sont conviées les familles des morts du front d'Artois.

Quarante mille « poilus » dorment pour l'éternité dans la terre ensanglantée de la crête tragique. Deux cent cinquante familles ont participé aux manifestations commémoratives du souvenir.

Des vieux parents principalement, quelques veuves et leurs enfants, devenus grands, se sont rassemblés à Arras pour se rendre ensuite samedi soir à Lorette où avait lieu une veillée nocturne en l'honneur des morts.

Avant de quitter la capitale de l'Artois les familles des morts allèrent honorer les Arrageois morts pour la France et déposer au pied du monument élevé à leur memoire, une magnifique gerbe de fleurs.

Puis au sommet de la colline tragique, elles se retrouvèrent réunies dans la basilique pour assister à une veillée funèbre. Mgr Dutoit, évêque d'Arras, entouré du vicaire-général Maréchal, secrétaire général de l'Association du monument ; de MM. les chanoines Chappe et Lombard, curé de Verdun ; de MM. Briche, Chapelain, de la Basilique et Deprez, curé d'Ablain, Saint-Nazaire, présida cette cérémonie émouvante.

Après l'office nocturne, les familles défilèrent au pas de procession au milieu des milliers de croix blanches balayées du rayon lumineux du phare-souvenir tournant régulièrement et inlassablement.

Le cortège glissa lentement dans la nuit sombre et silencieuse, troublée par le murmure pieux des prières et du « De Profondis ».

Dimanche matin, les pèlerins du souvenir assistèrent à des cérémonies religieuses à la cathédrale et allèrent visiter divers monuments et l'Hôtel de Ville.

Ils étaient de retour à Lorette avant midi pour participer à une messe en musique célébrée à l'intention des soldats tombés en Artois et en Flandre, des administrateurs et des membres décédés de l'Association. M. le vicaire général Maréchal, secrétaire général de l'Association prononça une émouvante allocution.

L'après-midi eut lieu une réunion amicale des familles de la garde d'honneur des Pupilles de l'Association, sous la présidence de M. le sénateur Lefebvre du Prey, ancien ministre. De nombreuses personnalités y assistaient.

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES PATRONS ET MARINS PÊCHEURS DU NORD, A CALAIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La Fédération groupe, depuis Gravelines jusqu'à Bloppe, les armateurs, patrons et marins-pêcheurs, c'est-à-dire 4.000 foyers, qui, par leurs achats d'engins de pêche ou de denrées, font vivre 4.000 autres foyers. Donc, 8 à 10.000 foyers vivent, dans le Nord, de la petite pêche, aussi la Fédération, à côté des comités qui défendent exclusivement la grande pêche, demande-t-elle sa place dans tous les conseils où se débattent les intérêts de la pêche et tout particulièrement de la petite pêche.

— Pour les prochaines saisons du hareng, puisque les gros drifters iront de plus en plus au chalut, il y a lieu de prévoir des zones et des mesures de protection pour les filets dérivants.

— Accorder au hareng, comme à la morue, une prime à l'exportation.

— Le contingentement nouveau devra tenir compte de la sous-consommation de poissons fins, en ces temps de crise.

— La construction, avec le crédit maritime d'un bon nombre de bateaux français qui ont le droit de réclamer leur place sur le marché français.

— Que la pêche à pied soit, au moins, soumise au décret de mai 33, qui exige une autorisation sur papier timbré, et qu'on surveille la vente clandestine.

— Que les marins blessés, ne pouvant plus naviguer, obtiennent leur pension d'invalide anticipée, s'ils ont 180 mois de navigation.

— Qu'il n'y ait pas d'incertitude entre les cas secourus par la caisse de prévoyance ou par celle des assurances sociales et, en général, que cette superposition de caisses soit simplifiée.

— Le crédit maritime : qu'il ne soit fait, dans la crise générale actuelle, aucune poursuite en justice contre un patron défaillant et de bonne volonté.

— La caisse de prévoyance : il serait juste d'équilibrer les prestations de la caisse de prévoyance avec les avantages que les ouvriers de la terre obtiennent des assurances sociales.

— Que les paiements des premiers secours soient plus rapides.

— Qu'on obtienne, comme à tous les ouvriers de la terre, des billets de chemin de fer à tarif ouvrier pour retourner, au moins une fois par semaine chez eux.

Le banquet

Un banquet présidé par le ministre, qu'entouraient MM. Lefebvre, Pauchet, Gennebout, Morin, sous-préfet de Boulogne ; Léon Vincent et Decroix, président de la chambre de commerce de Calais, fut ensuite servi au Grand Hôtel Continental.

Après MM. MORIN, GENNEBOUT, Léon VINCENT, Jules LEFEBVRE et DECROIX, M. William BERTRAND prit la parole pour dire son dévouement à la cause des marins.

« Je retiendrai ce qu'on m'a dit à Calais et le calme de sa population résignée. D'ailleurs, les grands courages savent être muets.

» Malheureusement, le jour n'est pas encore venu où les contingentements et les barrières douanières seront abolis.

» Nous sommes dans un défilé difficile, mais nous en sortirons le plus tôt possible, et les accords commerciaux récemment signés découvrent des horizons nouveaux ».

A l'issue de ce discours, très applaudi, le ministre remit la rosette à MM. MAURENGE, journaliste à Calais ; SAINT, membre de la Société symphonique, et à M. LEDEUX.

Dernière cérémonie

Après le banquet, le ministre et les officiels se rendirent au canot de sauvetage « Maréchal-Foch », où ils assistaient à une manœuvre de mise à l'eau de l'embarcation qui ne dura que sept minutes. Le ministre complimenta l'équipage, puis le cortège gagna la plage.

Au passage, M. William Bertrand s'inclina devant le monument aux morts du « Pluviose », puis il admira le panorama avec son tapis de sable fin. Il regagnait ensuite la gare maritime où l'attendait l'express de Paris.

Après une dernière poignée de mains aux personnalités présentes, il montait dans son wagon spécial et le convoi s'ébranlait à 5 h. 50.

UN CYCLISTE GRAVEMENT BLESSÉ PAR UNE AUTO A HESDIN

Hier, dimanche, vers 19 h. 30, Mme Fernand Coache, épicière, à Hesdin, reconduisait trois personnes amies à Eclimeux, quand, arrivant au passage à niveau d'Auchy-lez-Hesdin, arriva, en sens inverse, M. Léon Dupuis, cheminot, qui se rendait à la gare d'Auchy, en bicyclette.

Une collision se produisit et M. Dupuis fut renversé.

Les docteurs Herbay, d'Auchy, et Chatelain, de Calais, lui prodiguèrent leurs soins, mais jugeant son état très grave, ils le firent transporter à la clinique du docteur Dauw, d'Hesdin. La bicyclette est hors d'usage.

Après cette réunion une gerbe de fleurs fut déposée à l'ossuaire.

Diverses cérémonies se succédèrent ensuite jusqu'à la tombée de la nuit.

Vers 17 heures, une manifestation franco-polonaise se déroula devant le mémorial élevé sur la route Nationale d'Arras à la gloire des volontaires polonais.

LE CONGRÈS ANNUEL DES A. C. POLONAIS EN FRANCE

IL SE TIENDRA A BRUAY-EN-ARTOIS DIMANCHE 8 JUILLET

Le congrès annuel des Anciens Combattants polonais en France se déroulera à Bruay-en-Artois, dimanche 8 juillet.

Voici le programme des diverses manifestations de la journée :

A 9 h. 30, assemblée générale au cercle des Mines de Bruay ; à 11 h. 30, service solennel du souvenir en l'église de la Compagnie des Mines, à Houdain ; à 12 heures 30, défilé et dépôt d'une gerbe au monument aux morts ; à 13 heures 30, banquet amical au Cercle des Mines ; à 16 h., concert par les sociétés de musique des anciens combattants.

FEUILLETON DU 2 JUILLET. — N. 2

LE SECRET DU SOUTERRAIN

PAR J. PETIT

Résumé du précédent feuilleton

Quelques années après la guerre de 1870, un étranger arrive dans une auberge, des environs de Eppe-Sauvage dans l'Avesnois, où sont réunis plusieurs fermiers de la région, venus en compétiteurs pour l'achat d'une propriété. Survient le notaire.

Suivi de son grand clerc, le petit notaire s'achemina vers le haut du village, prit à droite et se rendit à la mairie, un bâtiment carré qui se trouvait derrière l'église.

Il survint au moment où l'instituteur, qui remplissait en même temps les fonctions de secrétaire communal, quittait sa classe pour aller ouvrir à deux battants la porte donnant accès à l'escalier qui menait à la grande chambre où se réunissait la municipalité du pays.

— Vous pouvez sonner, dit le notaire à l'instituteur.

Pendant dix bonnes minutes, on entendit carillonner une petite cloche qui se trouvait dans un campanile au sommet de l'édifice.

Drelin ! Ding drelin ! Ding drelin !

Les clients de l'aubergiste partirent à leur tour vers la mairie en continuant leurs bavardages.

Quand ils furent sur le point d'entrer, l'homme au gros ventre dit à haute voix, en s'adressant encore à Jean-Pierre :

— Vous avez vu cet individu avec sa carriole.

— Quel individu ?

— Celui qui mangeait à l'auberge.

— Chut !...

L'étranger les suivait à quelques pas. Ils entrèrent, montèrent l'un après l'autre le vieil escalier et prirent place autour de la salle sur des chaises disposées à cet effet.

L'homme qui suivait resta debout près de la porte sans s'occuper des regards indiscrets convergés sur sa personne.

Après les préliminaires d'usage, le notaire dit :

— Nous vendons la ferme dite « Cense à Mulots » avec toutes ses dépendances, quinze hectares d'un seul tenant, le tout en pâturages clos de haies, sur une mise à prix de vingt-cinq mille francs. Y a-t-il enchère ? Nous n'acceptons pas moins de cinq cents francs.

Pendant vingt minutes, ce fut une poussée pénible coupée de réticences entre ces propriétaires venus pour la bonne affaire. Certes, aucun d'eux ne voulait manger la laine sur le dos de son voisin, mais tous brûlaient d'envie de se voir adjuger le beau morceau. La difficulté consistait à profiter de l'aubaine sans en avoir l'air.

Le notaire scrutait soigneusement les regards de ces hommes rangés devant lui. Il recevait de temps en temps un clin d'œil, et le prix, après être resté stationnaire pendant un bout de temps, faisait, par soubresauts, quelques bonds de cinq cents francs.

L'homme au cabriolet, les deux mains dans les poches de son pantalon sous sa blouse relevée, regardait vaguement par la fenêtre et ne semblait nullement s'occuper de ce qui se passait dans la chambre communale.

Finalement, le chiffre parut se fixer à trente-trois mille et, pendant cinq minutes encore, le notaire implora les acheteurs qui, d'un commun accord, trouvaient que c'était suffisant.

— La ferme seule vaut plus que cela, hasarda le clerc.

— Achetez-la donc ! répondit l'un des assistants.

Le notaire consulta sa montre.

— Il faut vous dépêcher, dit-il ; je d